

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 AOUT 1895.

### Quatrième feuillet de Pétitions.

(Voir les n<sup>os</sup> 27, 46 et 80, session de 1894-1895, du Sénat.)

M. le Baron **de Crombrughe de Loringhe**, 1<sup>er</sup> Rapporteur.

Numéros  
d'ordre.      Numéros  
du registre des  
pétitions.

1.      740.

Le sieur Renson, à Ougrée, expose que l'aîné de ses fils a été exempté, l'an dernier, du service militaire, comme soutien de ses parents et que cette année il a été incorporé au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.

Le pétitionnaire fait remarquer qu'il a plus besoin que par le passé de l'appui de son fils et il demande son exemption du service militaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

2.      748.

Les sieurs Josson et Reinhard, respectivement président et secrétaire du « Nationaal Vlaamsch Verbond », appellent itérativement la sérieuse attention du Sénat sur le rapport fait par cette association, le 13 novembre 1892, réclamant la reprise par l'Etat de tous les chemins de fer du pays flamand exploités par des sociétés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

3.      750.

Le Conseil provincial du Hainaut émet un vœu en faveur de la création d'une loi établissant des inspec-

Numéros  
d'ordre.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

teurs ouvriers chargés de la surveillance des travaux souterrains des mines et des ateliers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

4. 751. Le sieur Delcour, à Seraing, se plaint de ce que sa femme ait été illégalement envoyée au dépôt de mendicité et y soit maintenue malgré toutes ses réclamations.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

5. 753. Le Conseil communal de Charleroi émet le vœu de voir le Gouvernement et la province prendre les dispositions nécessaires, et ce dans le plus court délai possible, pour procéder à l'amélioration des routes afin de donner satisfaction aux nombreux cyclistes de l'arrondissement de Charleroi et de la province.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.*

6. 756. Le sieur Janlet, à Seraing, mineur estropié des deux jambes et âgé de 66 ans, signale sa situation malheureuse et demande un secours.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

**M. Van Ockerhout, 2<sup>e</sup> Rapporteur.**

7. 735. Les nommés Augustin et Odile Thovoye, négociants à Wasmes, demandent qu'il soit procédé à une enquête au sujet des faits dont ils se plaignent.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

Numéros  
du registre des  
d'ordre. pétitions.

8.

746.

Les sieurs Jules et Téléphore Pasquet, respectivement architecte et ancien directeur des travaux de charbonnage, préconisent, dans l'intérêt des ouvriers houilleurs, le vote d'une loi qui obligerait les « exploitants de mines à porter l'épuisement des eaux de leurs travaux souterrains au niveau des exploitations pratiquées dans leurs concessions ; ou sinon, le vote d'une loi qui interdirait aux exploitants de mines de faire pratiquer des travaux de déhouillement au-dessous de l'épuisement des eaux souterraines, sans aucun moyen d'exhaure franc et vif. »

Par une nouvelle requête, les pétitionnaires exposent certains faits pour justifier la nécessité des mesures dont ils réclament l'application.

Même requête d'habitants de Gilly.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

9.

754.

Le sieur Rassart, à Gilly, sollicite le vote d'une loi qui interdirait aux sociétés charbonnières et aux exploitants de mines de faire signer aux propriétaires lésés par les travaux houillers des conventions qui auraient pour effet de sacrifier complètement leurs immeubles au profit exclusif des sociétés charbonnières et exploitants de mines dont s'agit, et notamment lorsque ces conventions mentionnent l'affranchissement de ces derniers, au sujet des dommages futurs à causer aux propriétés de la surface par les travaux houillers, sans avoir au préalable indemnisé les détenteurs de ces derniers.

La même loi annulerait toutes les conventions de l'espèce faites jusqu'ici.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

10.

757.

Des habitants de Gilly réclament une loi qui accorderait le bénéfice de la procédure gratuite ou du Pro-Deo aux propriétaires de la surface lésés par les travaux souterrains des mines, pour poursuivre devant les tribunaux la réparation des dommages et préjudices qui leur sont causés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

**M. Plissart, 3<sup>e</sup> Rapporteur.**

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
11.	559.

Le sieur Hustin, ancien receveur communal à Graide, expose que c'est en vain qu'il s'est adressé à l'administration communale de Graide, au département de l'Intérieur et à la Législature pour obtenir le redressement de son compte communal de 1887 et l'annulation du compte dressé d'office par le collègue échevinal de Graide, sans son intervention, à son insu et sans lui en délivrer copie avant l'approbation de la Députation permanente de Namur; le pétitionnaire sollicite itérativement l'intervention du Sénat pour que justice lui soit rendue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

12.	729.	Le sieur Monfils et le baron L. Bethune, respectivement président et secrétaire du Comité de patronage des habitations ouvrières d'Alost, font part au Sénat que ce comité, dans sa séance du 12 août dernier, a exprimé unanimement le vœu de voir présenter par le Gouvernement et voter par les Chambres, aussitôt que possible, une loi instituant une caisse générale de pensions au profit des ouvriers vieux ou infirmes et assurant à tous ces ouvriers, tant de la campagne que de la ville, une pension annuelle.
-----	------	---

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

13.	743.	Le Conseil provincial du Brabant émet un vœu en faveur d'une réforme qui, établissant plus de justice dans l'impôt que les lois en vigueur, amène les citoyens à contribuer aux charges publiques dans la mesure vraie de leurs ressources et assujettisse à l'impôt les valeurs mobilières qui en sont actuellement affranchies.
-----	------	---

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
14.	744.

Le sieur Kinoo sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la restitution d'une somme d'argent qui lui est due par un sujet néerlandais.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.*

- |     |      |  |
|-----|------|--|
| 15. | 745. | <p>Le Conseil provincial de Namur émet le vœu de voir la Législature abroger les paragraphes 1, 2, 3 et 21 de l'article 69 de la loi provinciale et dégrever les provinces :</p> <p>1° Des menues dépenses des cours d'assises, des tribunaux de 1<sup>re</sup> instance, de commerce, de justice de paix et de simple police ;</p> <p>2° Des réparations de menu entretien des locaux des cours d'assises, des tribunaux de 1<sup>re</sup> instance et de commerce, loyer des mêmes locaux, achat et entretien de leur mobilier ;</p> <p>3° Des réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice civile et militaire, autres que les grandes prisons de l'État et les maisons de passage ; achat et entretien de leur mobilier, frais des commissions administratives des prisons autres que les grandes prisons de l'État ;</p> <p>4° Des frais de casernement de la gendarmerie.</p> |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de la Justice et de la Guerre.*

- |     |      |   |
|-----|------|---|
| 16. | 747. | <p>Le sieur François Determe, à Mariembourg, se plaint des agissements d'un agent de l'administration des postes.</p> |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre de la Justice.*

- |     |      |  |
|-----|------|--|
| 17. | 749. | <p>Le Conseil provincial du Brabant émet le vœu de voir les Chambres législatives donner aux Conseils provinciaux deux réunions ordinaires, l'une consacrée à l'étude préparatoire des affaires et limitée au cours de la dernière semaine de juin, l'autre fixée en novembre.</p> |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
18.	755.

Le sieur Redouté, entrepreneur et ingénieur civil à Ixelles, transmet un mémoire descriptif et justificatif de son projet Bruxelles-port de mer et prie le Sénat de bien vouloir ordonner une enquête parlementaire sur ce projet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics et dépôt sur le bureau pendant la discussion du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires.*

**M. Cogels, 4<sup>e</sup> Rapporteur.**

- |     |      |  |
|-----|------|--|
| 19. | 659. | Le sieur Le Surques, président du conseil d'administration de la Fédération des sociétés musicales, chorales, dramatiques et d'agrément de Belgique, demande instamment que la loi de 1886 sur le droit d'auteur soit modifiée dans le sens que « l'exécution ou la représentation d'œuvres dramatiques ou musicales <i>organisée sans but de lucre</i> , lors même qu'un droit d'entrée serait perçu pour couvrir les frais ou pour être affecté à une œuvre de bienfaisance, ne constituerait pas une violation du droit d'auteur. » |
| 20. | 659. | Le sieur Le Surques, président du conseil d'administration de la Fédération des sociétés musicales, chorales, dramatiques et d'agrément de Belgique, soumet au Sénat quelques considérations nouvelles à l'appui de sa pétition du 16 décembre dernier, tendant à apporter certaines modifications à la loi sur le droit d'auteur.   |
| 21. | 659. | Les sieurs Gevaert et consorts protestent contre la demande adressée au Sénat tendant à modifier la loi de 1886 sur le droit d'auteur et expriment l'espoir que la Législature maintiendra intactes les dispositions de cette loi.   |

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.*

*Le Président,*  
**Baron P. BETHUNE.**